

L'art de la relance et le Vorort

L'ancien secrétaire de l'Union syndicale suisse et actuel délégué aux questions conjoncturelles, Waldemar Jucker, avait pourtant pris ses précautions : son "programme d'impulsions" est plus que modeste (70 millions en quatre ans) et ne remet en question aucun des pouvoirs établis, au moins à première vue.

Accepté par des organisations aussi différentes que les syndicats ouvriers ou l'Association suisse des banquiers, le Parti socialiste suisse ou le Gouvernement bernois, bien accueilli par les spécialistes de l'économie, le projet risque de se briser malgré tout sur le refus du Vorort.

Tous les commentateurs s'accordent à penser que ce refus du grand patronat concerne moins les mesures proposées que la mutation qu'elles présupposent dans la politique économique suisse, caractérisée jusqu'à aujourd'hui par sa réserve et un refus d'immixtion — horlogerie exceptée — dans les rouages d'une industrie particulière.

Ces dix projets bien précis et immédiatement applicables (voir encadré) au rebut! Malgré leurs liens étroits avec le pouvoir fédéral et les bénéfiques que leurs homologues des pays industrialisés retirent en général de toute intervention étatique, les milieux dirigeants de notre économie font la fine bouche, pour ne pas dire plus, peu enclins qu'ils sont à partager leur pouvoir avec les technocrates de l'Administration.

Mais, à l'évidence, il existe d'autres raisons à ce refus : le projet Jucker, par ses aspects concrets, constitue un constat des plus sévères sur les retards de l'industrie suisse. Et de fait, des secteurs industriels entiers restent menacés, l'industrie suisse a perdu 300.000 emplois et on n'aura pas chaque fois la chance de répéter "l'opération horlogère" où, en mettant les bouchées doubles, on a à peu près comblé le retard...

A y regarder de plus près, l'axe du projet (et

peut-être l'axe du refus que lui oppose le Vorort, en définitive), c'est la place à aménager pour les petites et moyennes entreprises.

70 millions ou quatre ans, sont peu de choses pour promouvoir la compétitivité par rapport aux milliards investis dans la recherche appliquée par les grandes entreprises. A moins qu'investis dans des projets concrets dont la mise en oeuvre est ardemment souhaitée, ces millions permettent, comme le souhaite le conseiller fédéral Brugger, aux entreprises de dimension modeste de recevoir l'appui technologique dont elles ont besoin, non pas simplement pour survivre, mais pour s'adapter au marché tout en résistant à la concurrence des géants.

Car un point du bilan social est évident : chaque année voit le nombre des disparitions dans les entreprises petites ou moyennes dépasser celui des créations de nouvelles unités de production. Et en renforçant des entreprises saines dans des secteurs d'avenir, c'est toute l'économie qu'on renforce, ce sont des postes de travail qu'on assure!

Il n'en est pas moins vrai que le "programme d'impulsions", malgré ces intentions louables, sous-estime encore le rôle que peuvent jouer les petites et moyennes entreprises. Et pourtant toutes les analyses convergent pour conclure que c'est dans ce secteur-là que se trouvent les initiatives les plus prometteuses pour l'avenir de chaque branche de l'économie et du niveau général de l'emploi. Expliquons-nous!

Dans une économie en profonde mutation, ces unités, à cause de leur situation fragile — elles ne contrôlent aucun marché —, à cause de leur souplesse due à leur taille, ces unités donc sont amenées à privilégier l'innovation, le produit dont on aura besoin demain, celui que l'industrialisation du tiers monde ne menace pas — du moins à court et moyen terme — alors qu'à l'inverse, la stratégie des "grands" ensembles industriels a une tendance le plus souvent

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
No 467 14 septembre 1978
Quinzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Victor Ruffly

467

L'art de la relance et le Vorort

conservatrice et s'appuie sur la force. Ce modèle de relance économique est particulièrement indiqué en Suisse, vu l'organisation industrielle qu'elle connaît, encore relativement décentralisée et le haut niveau de capacité de sa main d'oeuvre.

Allons encore plus loin! Ce n'est pas d'aide technologique dont a besoin cette catégorie d'entrepreneurs, mais le plus souvent d'appuis financiers, pour tirer le meilleur parti de leur pouvoir d'innovation, pour leur permettre de se développer. Cette aide financière, les banques l'envisagent avec une réticence manifeste: les "gros" ne prêtent qu'aux "gros". D'où la recherche d'autres canaux financiers...

L'enjeu de la relance dépasse l'économique: il y va du politique. Et le gouvernement bernois ne s'y est pas trompé en donnant son appui au dit "programme d'impulsions".

Neuf points pour un programme

1. Pool électronique:

— contrôle commun de la fiabilité des composants électroniques lors de leur achat,
— formation de spécialistes en matière de software et conseils dans ce domaine (8 millions).

2. Programme destiné à développer en commun les composants de la montre électronique (15 millions).

3. Analyse du marché électronique par deux instituts qui, sur mandats des entreprises intéressées, ont déjà travaillé dans ce secteur (3,2 millions).

tionner un effort tenté en faveur des petites et moyennes entreprises, c'est manifestement aider les régions en difficultés; en définitive parler sur ces entrepreneurs-là, c'est la seule façon, en misant sur leur enracinement régional ou même cantonal, de faire contrepoids à la constitution de cette "région zurichoise" qui, de Carouge à Rheinfelden, voit les centres de décision se rapprocher les uns des autres et se concentrer sur les bords de la Limmat. A tel point qu'à côté de cantons qui, tel Neuchâtel ou le Jura, perdent de leur substance économique, il y a ceux qui, comme Genève, peuvent voir leur richesse être mises chaque instant en question parce que les centres de décision sont tous ou presque situés hors du canton.

Bref, le projet Jucker n'est pas une fin en soi: l'accent n'y est pas assez mis, on l'a dit, sur la capacité novatrice de l'entreprise moyenne ou petite (sur ce point du reste, l'aide de la collectivité devrait passer par le canton, mieux à même d'apprécier le potentiel d'une entreprise particulière et de lutter pour une certaine autonomie, un certain équilibre entre régions). Mais les

4. Encouragement de la recherche et du développement appliqué (en particulier pour permettre aux petites et moyennes entreprises d'avoir accès aux résultats de la recherche) (20 millions).

5. Accès aux banques de données (pour les petites et moyennes entreprises) (3 millions).

6. Développement de l'isolation thermique dans la construction (3,5 millions).

7. Protection de l'environnement.

8. Tourisme. Action spéciale auprès des marchés à fort pouvoir d'achat (0,750 millions).

9. Encouragements aux contacts sur les marchés à hauts niveaux technologiques (6 millions).

orientations du programme en question doivent cependant être retenues.

Dans cette perspective, l'aide de la collectivité devrait être orientée selon trois axes principaux:

- des projets concrets et réalistes dont les bénéfices ne se perdront pas dans les sables;
- des entreprises saines, dans des secteurs d'avenir (à l'exclusion de ceux et celles qui sont en perte de vitesse);
- des entreprises d'importance modeste.

VAUD

Gymnase en trois ans: l'école vaudoise à la croisée des chemins

A l'origine de tout le débat, la volonté, à plus ou moins court terme, de respecter les conditions précisées dans l'Ordonnance sur la reconnaissance de certificats de maturité (article 15, notamment, voir entrefilet ci-dessous) et les dispositions (article 2, lettres a et c) du Concordat sur la coordination scolaire, deux textes auxquels le canton de Vaud a cru pouvoir adhérer sans autres en 1971!

Cumulées, les conditions en question imposent, d'une manière très discutable, un carcan au système scolaire, puisqu'elles fixent l'âge d'entrée à l'école (six ans révolus au 30 juin), l'âge de la "sortie" (dix-huit ans révolus le 31 décembre de l'année en cours) et enfin la durée normale de la scolarité secondaire jusqu'au gymnase (douze ans au moins, treize ans au plus).

On le voit, ce jour-là, les députés vaudois s'attaquaient à une matière délicate, qui sous ses abords techniques — jongleries infinies avec des années de passage, des systèmes scolaires plus ou moins hybrides — touche au quotidien immédiat de tous les parents.

Pour revenir au canton de Vaud et à la "maturité", la marge de manoeuvre, si elle est étroite, existe tout de même. On peut en effet se de-

mander si cette année supplémentaire, indispensable si on veut s'aligner sur les prescriptions fédérales, ne doit pas, par exemple, venir s'intercaler entre le collège et le gymnase; dans cette perspective, le rôle assigné au gymnase n'est évidemment pas indifférent... et cela entraîne à se demander si la "quatrième", voire la "cinquième rénovée", n'auront pas des répercussions directes sur la solution choisie en définitive. Bref, on constate d'emblée que la question ne peut être résolue qu'en fonction de critères pédagogiques et culturels globaux, tenant compte de l'ensemble du sys-

Ordonnance sur la reconnaissance de certificats de maturité (ORM). Article 15: "Le certificat de maturité ne peut être accordé qu'à un candidat qui a suivi l'école comme élève régulier au moins pendant toute la dernière année d'études, qui a subi avec succès l'examen de maturité à la fin de la classe supérieure et qui aura dix-huit ans révolus le 31 décembre de l'année en cours... Si, par exception, une école désire admettre à ses examens un élève plus jeune, elle doit en obtenir l'autorisation du Département fédéral de l'intérieur".

Concordat sur la coordination scolaire (14 décembre 1970). Article 2, lettres a et c: "L'âge d'entrée à l'école obligatoire est fixé à six ans révolus au 30 juin. Les cantons conservent la possibilité d'avancer ou de retarder la date limite de quatre mois".
"La durée normale de la scolarité, depuis l'entrée à l'école obligatoire jusqu'à l'examen de la maturité, est de douze ans au moins et de treize ans au plus".

tème scolaire. Impossible donc de prétendre, comme le fait le rapport du Conseil d'Etat que "la proposition de passer du gymnase en deux ou trois ans (le choix actuel, pour les Vaudois. Réd.) à un gymnase en trois ans s'inscrit dans le contexte de la structure scolaire actuelle" (sic), ou encore "il faut ajouter d'au-

tre part que cette décision pourra s'intégrer sans difficultés si ces structures devaient se modifier dans le cadre de la réforme scolaire actuellement en expérience"!

Songer aux variantes possibles, rechercher l'issue la plus souhaitable pour les écoliers vaudois, c'est poser au moins un problème général: existe-t-il un intérêt évident à allonger les études? Le moins qu'on puisse dire est que l'unanimité n'est pas réunie sur ce point... La majorité des gymnasiens qui ont encore aujourd'hui le choix entre la voie en deux ou trois ans opte pour la voie rapide (entre 60 et 70 pour cent, suivant les volées). Et si le gymnase a surtout une fonction de pont entre le collège et l'Université, de nombreux membres du corps enseignant continuent de prétendre qu'il peut l'assumer en deux ans, grâce à un examen régulier du contenu des cours et à l'utilisation de moyens didactiques efficaces.

On ne peut finalement pas nier l'importance du gaspillage d'énergie que représente une année scolaire supplémentaire mal pensée. Surtout si on songe aux possibilités de formation extrascolaires! Dès lors, pour les députés, accepter sans autres un plan d'équipement se justifiant partiellement par une modification de la durée des études gymnasiales, c'était escamoter une discussion de fond sur l'école.

"Mettre la charrue avant les boeufs", "Savoir où on va avant d'y aller", "Acheter des ordinateurs sans connaître les programmes dont on a besoin", les mots cinglants n'ont pas manqué dans les rangs du refus, libéraux, démocrates du centre, des membres du Groupement pour la protection de l'environnement, et des socialistes.

Le vote négatif des parlementaires témoigne également de deux faits assez importants. Tout d'abord se trouve infirmée une bonne partie des arguments colportés sur le rôle insidieusement technocratique des "plans". Qu'ils soient directeurs ou impératifs, leur élaboration repose nécessairement sur des options définies au départ. Que celles-ci viennent à manquer ou à se révéler insuffisantes, c'est tout l'édifice qui devient bancal; en l'oc-

currence, c'est la rigoureuse conception sur le plan technique qui a fait ressortir, une fois de plus, le flou de la conception de l'Ecole vaudoise. Ce refus d'entrée en matière doit être interprété surtout comme la demande expresse d'un projet global.

Ensuite, le vote et le débat qui l'a précédé ont révélé une remarquable diversité de tendances: l'économie de temps pour les gymnasiens, l'économie d'argent pour la collectivité et les familles, le maintien d'un enseignement décentralisé, autant d'arguments pour justifier un refus. Bien qu'ayant convergé pour former en fin de compte une opposition massive, ces oppositions ne manqueront pas de s'affronter en un second temps. Inutile de le cacher, inutile de le craindre: la gauche socialiste doit cesser de ratifier des mesures partielles tant que le large débat sur le fond n'aura pas eu lieu.

BAGATELLES

Notre politique de sécurité à un tournant? Cette question est posée par trois St. Gallois, le Conseiller fédéral Furgler, le Conseiller d'Etat Ernest Rüesch et le Prorecteur de l'Université Alois Riklin, par le Délégué à la défense nationale économique et par trois militaires, le Commandant de corps Hans Senn, Chef de l'état-major général suisse, le Brigadier suédois Carl Björemann et le Général commandant de l'armée autrichienne Emil Spannoch. Le livre, en allemand, paraît à Lugano. Le sujet traité par notre ministre de la Police: La politique de sécurité et la protection de l'Etat.

* * *

Edmond Bille (suite, cf. DP 463 et 465). Nous apprenons de source généralement bien informée que si Edmond Bille était bien le cousin germain de Jules Humbert-Droz, il était l'oncle de Jean-Louis Barrelet, conseiller d'Etat neuchâtelois, lui-même oncle du journaliste et correspondant parlementaire de "L'Impartial", Denis Barrelet.

Télévision : qui a peur des consommateurs ?

“Une société coopérative à succursales multiples qui décide de renoncer à l'utilisation des filtres en amiante. Un négociant en vins qui lance des menaces de poursuite. Des députés qui posent des questions aux autorités. Des publicitaires qui modifient leurs slogans et leur campagne publicitaire. Des représentants de grandes firmes pharmaceutiques qui s'inquiètent...”

C'est ainsi que commençait l'article que DP 402 — 7 avril 1977 — consacrait au magazine de la consommation de la Télévision suisse romande (TVR) “A bon entendeur”. Nous relevons alors que cette production était une des plus remarquables de la TVR. D'abord par la rigueur, le courage et la portée de ses informations. Enfin par la recherche et l'intelligence de la forme, l'utilisation efficace de toutes les ressources de la télévision. Et notre conclusion était la suivante: “l'équipe de rédaction a besoin de notre support pour résister aux pressions et persister dans l'audace...”.

Dans le climat actuel de tension entre la presse et l'économie, les pressions sont devenues des menaces précises. Mal-aimée, l'économie se défend maladroitement en refusant l'information et en prenant soin de sa propre image. Réaction classique, les milieux de la finance et de l'industrie accusent les moyens de communication de masse, la télévision en particulier, de vouloir déstabiliser notre société.

Par ailleurs, on sait que des fédérations de téléspectateurs et auditeurs se sont constituées en Suisse alémanique et en Suisse romande. Celles qui sont proches des partis de droite saisissent toutes les occasions de faire le procès sommaire de la télévision. Dans le collimateur, les magazines d'information des consommateurs. En Suisse romande: “A bon entendeur”.

C'est dans cette situation de méfiance que les fabricants de conserves Roco et Hero ont inten-

té un procès à la SSR. A la suite d'une émission de la TV suisse alémanique, “Kassensturz”, le magazine des consommateurs diffusé le 10 mars 1978, sur les raviolis. Au plan pénal, pour “diffamation systématique”. Au plan civil enfin, pour “les dommages causés” par la baisse sensible des ventes.

En Suisse romande, c'est, à la suite de l'émission de “Temps présent” consacrée au dossier fluor en Valais diffusée le 27 avril 1978, l'affaire de Boxal, filiale du groupe Alusuisse, à propos d’“A bon entendeur” diffusé le 14 mars 1977. Dans “L'Ordre professionnel” du 18 mai 78, le directeur de la Chambre fribourgeoise du commerce et de l'industrie qualifiait cette émission de “bête et méchante”, “fourmillant d'inexactitudes et d'erreurs impardonnables”. L'émission aurait provoqué “une chute vertigineuse des ventes d'aérosols”. D'où des menaces du genre: “Pensez-vous que l'économie suisse va continuer à vous laisser concocter dans votre tour d'ivoire les élucubrations que vous donnez en pâture à la population?”.

“A bon entendeur”, une production de Catherine Wahli, fait partie des programmes de la TVR depuis janvier 1976. C'est un magazine d'information des consommateurs comme il en existe dans tous les pays comparables au nôtre. Même en Belgique et au Danemark où la publicité est interdite sur le petit écran. En Suisse romande, nous avons donc une émission de vingt minutes chaque quinzaine et chaque jour vingt minutes de spots publicitaires.

Qui songerait à attaquer les publicités télévisées pour information fallacieuse? Et pourtant, notait Gil Stauffer (DP 441) “les slogans et les arguments avancés sont à ce point vicieux, mensongers, injustifiables — dans la plupart des cas — qu'on se demande comment pareils discours ne tombent pas immédiatement sous le coup de tout un éventail de lois”. Les magazines d'information des consommateurs ne visent pas à contrebalancer systématiquement la publicité. Ils n'en ont ni le temps ni les budgets. Plus simplement ils visent à donner toutes les informations, à présenter des études com-

paratives, à offrir aux téléspectateurs-consommateurs tous les éléments qui permettent un choix intelligent et délibéré.

Un débat sur un magazine d'information des consommateurs doit porter au moins sur trois points: l'intérêt général de l'émission, la rigueur de l'information, la présentation télévisuelle. Des attaques systématiques, générales et gratuites ne sont pas de mise. Elles ne font que créer la confusion et surtout la méfiance. Les intérêts des consommateurs ne sont ni reconnus ni protégés officiellement dans notre pays. Les nombreuses initiatives qui sont lancées actuellement montrent bien les lacunes de notre législation. Service public, la télévision se doit de répondre aux besoins d'information des téléspectateurs. L'émission de Catherine Wahli remplit bien cette fonction si l'on considère son audience, le degré de satisfaction enregistré par les sondages. Autre indice: la participation des téléspectateurs. Ils envoient des idées pour le pot-aux-roses, ils demandent des informations complémentaires: plus de 1500 lettres après le dossier sur les chaînes hi-fi!

Sur le plan de l'information, l'équipe de Catherine Wahli est rompue aux techniques du journalisme. Entourée d'un réseau de spécialistes, d'un expert des problèmes de la consommation et de la publicité — Jacques Neiryck, auteur du livre “Le consommateur piégé” —, elle présente des dossiers rigoureux et solides. Mais dans un domaine aussi plein d'intérêts contradictoires et de groupes de pression puissants, elle n'est pas à l'abri d'inexactitudes.

“Trop simplistes, trop manichéiste”, disent certains observateurs. Et des économistes d'ajouter: “une émission schématique et moralisatrice”. Catherine Wahli répond: “On me dit souvent que je ne montre que le côté négatif des choses. En réalité, il n'y a pas une seule émission qui ne se soit pas terminée, par une idée positive, une porte de sortie. Mais voilà, nos portes de sorties ne sont pas du goût de tout le monde. Quand on nous dit qu'on ne vend plus — ou moins — tel ou tel produit, c'est probablement parce que ce dernier ne

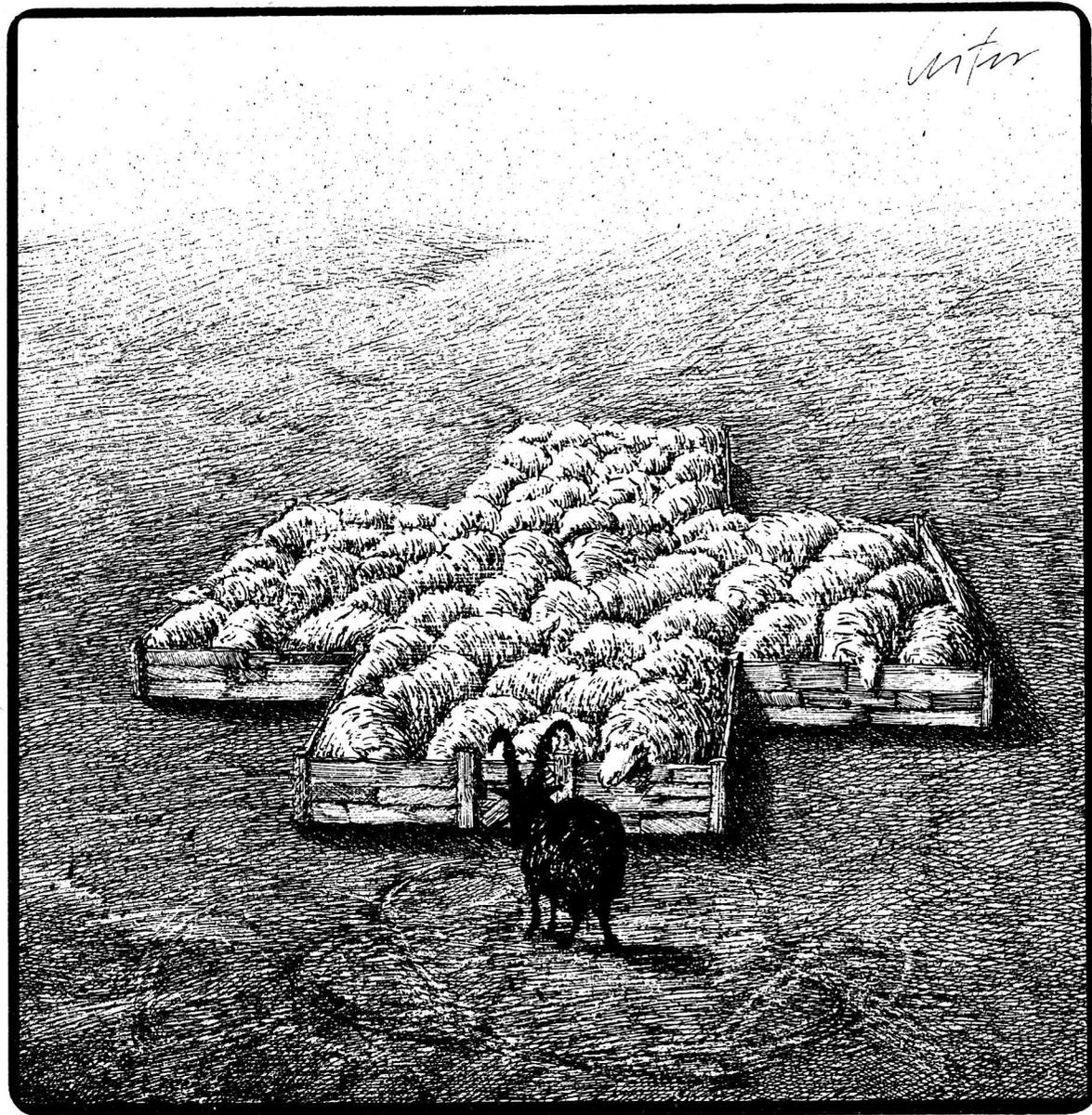
correspond pas aux besoins réels du public. Car enfin nous donnons des informations, nous faisons une démonstration, mais nous ne choisissons pas à la place des consommateurs". Par définition, un magazine de vingt minutes est trop bref pour traiter des questions sous tous leurs aspects. Il n'est évidemment pas possible de tout dire, il faut aller à l'essentiel. Et il s'agit de montrer le point de vue et l'intérêt des consommateurs.

Mais c'est sur le plan de la conception, des langages que cette émission est la plus intelligente. Dans ce genre, certainement, une des meilleures d'Europe. Car elle utilise toutes les ressources de la télévision pour faire des démonstrations très visuelles, très lisibles, très claires. Directe et synthétique, elle n'a pas besoin d'une perpétuelle musique de soutien. "Ce que j'essaie de faire, nous dit encore Catherine Wahli, c'est une émission qui mette à profit le "média" TV. Je pourrais faire une émission entièrement filmée, un reportage avec des interviews. Petit à petit, les choses se sont précisées. Je me suis rendu compte qu'il fallait être avant tout efficace. J'utilise donc toutes les possibilités de la technique électronique et du plateau pour visualiser au maximum, pour faire des présentations claires, concises, avec un vocabulaire simple. Je veux que tout le monde comprenne, que les gens réfléchissent, qu'ils regardent, qu'ils choisissent en connaissance de cause".

Les consommateurs ont droit à une meilleure information, plus complète et plus accessible. "A bon entendeur" est la seule émission de la TVR qui parle d'argent, cite des prix et des noms, se branche sur les problèmes de la vie quotidienne. D'où son succès auprès des téléspectateurs, d'où des réactions violentes des milieux de l'industrie et du commerce.

Dans le climat actuel de récession et d'incertitude, l'indépendance de la presse et les intérêts des consommateurs sont remis en question. Certains responsables de l'économie, forts d'une conception féodale de l'information, voudraient domestiquer la télévision. C'est lui attribuer des pouvoirs qu'elle n'a pas, c'est faire bon marché de tous les consommateurs.

LE POINT DE VUE DE MARTIAL LEITER



Jurassiens, nos frères...

POINT DE VUE

Du Jura, vous m'en mettez 400 grammes, hein, et bien salé...

Mon cher Gontrand, les usages se perdent. Enfin quoi, merde! Imaginez que vous invitez quelqu'un avec forces salamalecs. Bon. Ce quelqu'un se prépare, lisse sa moustache, cire ses godasses, fait laver et repasser son futsal, bref, se remue le train. Bon. Il arrive devant votre porte et vous, à ce moment là, vous lui déclarez tout de go et l'air hautain: "Halte là mon gaillard! Certes, je vous ai invité dans les formes, les us et les coutumes mais, maintenant, fini de rigoler: il faut que je consulte mon conseil d'administration avant de vous laisser entrer. D'ailleurs je vous soupçonne de manquer de manières..." C'est simple. Si vous faites un coup pareil, vous n'êtes qu'un grossier manant, un gros plouc dégueulasse. Mesquin, petit, très petit. Bon. Avec la votation du 24 septembre sur le Jura, c'est la même chose. A cause de ces enfoirés de juristes qui ont de nouveau maouillafinassé et tout mis à l'envers. Enfin quoi! Faut savoir ce qu'on veut: ou bien on fusillait tous les Jurassiens autonomistes dès qu'ils bougeaient un oeil, ou bien on admettait, en ne les fusillant pas, et ipso facto, en reconnaissant subséquentement et toujours ipso facto (vous suivez?) la Constitution du Jura que la création d'un canton était dans le sac et tout ce qu'il y a de plus légitime et inévitable. Moralité: *le vote du 24 septembre n'a aucune raison lo-*

gique. C'est même une grossièreté pas croyable à l'égard des Jurassiens.

En bref, c'est un vote politique, quoi. D'ailleurs les proclamations et autres recommandations plus ou moins gouvernementales en faveur d'un oui franc et massif sentent leur paquet de rance et d'hypocrisie. Si nos hommes d'Etat avaient ce que je pense quelque part, ils auraient dit: "du moment qu'on a admis le processus d'auto-détermination, inutile de faire suer le monde avec des votes prétendument démocratiques. Chaque Suisse a droit à un bon pour une bouteille et une fondue — à aller déguster dans le Jura — pour fêter l'événement. En plus, cinq jours fériés pour tout le monde. Cinquante millions sont alloués au Jura — pris sur le budget militaire — pour que les Jurassiens organisent une foire monumentale dont on parlera dans toute la galaxie..." Voilà ce qu'auraient dit nos prétendues autorités si elles avaient ce que je pense où je pense.

Voilà qui aurait eu de l'allure! Et le Jura, digne quoique saouil comme une bourrique, aurait fait une entrée véritablement *historique* dans la Confédération.

Au lieu de cela, au lieu d'un fédéralisme à visage humain, on nous abreuve de discours chiants comme la pluie, de mises en garde d'anciens d'Eglise, radins comme des poux. Pas même un jour férié, c'est tout dire!

Pris de remords, une foulitude de maquignons de la dernière minute, craignant surtout le désordre, multiplient les encouragements dans le bon sens du poil. Allez, un peu de dignité, que diable! Vous avez des couilles ou des noisettes vertes? Et vous,

mon cher Kurt, quittez donc votre air pincé et allez vous payer une fracassante tournée de bistrot dans le Jura.

C'est pas le tout de faire des discours. Et, comme dit le proverbe: "Il est plus facile d'avoir la bouche ouverte que le (censure) tendu".

Bon, mon cher Kurt, tu sais ce qui te reste à faire...

Gil Stauffer

Fuites

PS. La direction de la raffinerie de Collombey et la direction du Service cantonal des eaux de canton de Vaud seraient-ils assez aimables pour nous dire comment se portent, dans une certaine nappe proche du Rhône, les trois cents tonnes de mazout en ballade — petit reste de mille tonnes qui se sont échappées subrepticement d'une cuve... Un million de litres de jus de pétrole qui foutent le camp, et personne n'en dit un mot! Curieux, non? A l'évidence, on sait empêcher les fuites, à la raffinerie de Collombey...

Alors, ce communiqué? Sinon je dis tout...

Noix d'honneur

PPS. Le championnat du cerveau mou a été gagné, cette semaine, par Mme Geneviève Aubry, présidente du GFFD, pour la déclaration suivante: "... un Alexandre Voisard nous rase, nous préférons les expositions mycologiques..." Si nous comprenons bien, Mme Aubry ne possède que deux livres: un bottin de téléphone et un album à colorier. Ah! Coco Voisard a dû se fendre la pipe!

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Les Papous et nous

Examens de maturité fédérale, Lausanne.

Les examinateurs et les experts aux dits exa-

mens ont reçu récemment la circulaire suivante:

"AVIS IMPORTANT.

Selon les *ordres* (c'est moi qui souligne) de l'Ecole polytechnique fédérale (où auront

lieu les examens de maturité fédérale), il est strictement interdit de parquer les voitures devant l'école. Tout contrevenant sera puni d'une amende. Les propriétaires de voitures ont la possibilité de parquer au Parc de bellerive, qui se trouve en dessous de l'EPFL; il ne faut que

cinq minutes pour remonter à pied à l'école.”

Circulaire qui appelle me semble-t-il les remarques suivantes :

1. L'École polytechnique fédérale — et par conséquent son parking — dépend de la Confédération.
2. Les examens de maturité fédérale sont organisés par la même Confédération.
3. Certains des experts (fédéraux) sont des hommes et des femmes de soixante-dix ans et plus. Il arrive qu'ils aient du matériel à transporter.
4. Ils sont pour la plupart citoyens suisses et contribuables vaudois — ce qui veut dire que par personnes interposées, ils désignent, ils nomment les responsables de l'École polytechnique fédérale et contribuent à les payer de leurs deniers (par leurs impôts).
5. Enfin, si pendant les semestres, il se peut que le parking soit sollicité au maximum, il est douteux qu'en septembre, avant la reprise des cours, ce soit le cas.

Que conclure ? Qu'apparemment, nous vivons chez les Papous ; qu'il est difficile d'imaginer plus de mesquinerie et d'autoritarisme grotesque. Qu'on ne peut s'empêcher d'évoquer le beau livre de Madame la Comtesse de Ségur, née Rostopchine, *Quel amour d'enfant!* et les querelles opposant le petit Georges, 4 ans, à la jeune Isabelle, 3 ans : “je te défends de t'asseoir sur mon banc... — Si tu touches à ma poupée, je le dirai à Maman ! “Etc.

A propos du détournement de Cointrin : J'ai tout d'abord pensé à Monsieur le Conseiller fédéral Chevallaz. N'oublions pas que son premier programme politique, nettement “terroriste”, comportait l'indépendance de l'île de Rolle et si je ne me trompe le rattachement de la Savoie à la Suisse. Ceci en 1937. Et puis, il aurait décidé de jouer un tour à MM. Gnaeggi et Furgler, qui ne cessent de présenter des budgets énormes, lui laissant le soin de trouver l'argent — je l'aurais compris. Mais j'ai changé d'avis.

Songeant à l'adage latin *Cui prodest?* (à qui le crime rapporte-t-il?), je suis arrivé à la conclusion que seul M. Furgler retirait quelque profit de la petite plaisanterie : un argument spectaculaire en faveur de sa tendrement aimée PFS...

Il fallait y penser. Diablement fort de sa part ! Mais M. Furgler est fort intelligent — on ne le sait que trop !

J.C.

Dans l'antichambre du grand soir

Dans la banlieue zurichoise le propriétaire d'un immeuble transforme le jardin attenant en place de parcage, contre le voeu des locataires. Ces derniers louent toutes les cases fraîchement peintes et les mettent à disposition des enfants comme place de jeu. Ils économisent le prix de la location en renonçant à la voiture pour leurs déplacements quotidiens au profit du vélo.

Consommateurs militaires

Un domaine que les consommatrices suisses (et pour cause!) n'ont pas encore abordé à travers des tests adéquats : le matériel militaire ! Les Belges, eux, se sont lancés dans cette expérience, qui doivent faire dans les plus brefs délais l'acquisition de plus d'un millier de blindés et véhicules militaires apparentés (voir “Pourquoi pas?”, 7.9.78). En présence donc, deux sortes de véhicules à chenilles américains, deux modèles français et deux variantes du très helvétique “Mowag Piranha” (8x8 et 6x6) dont les qualités et les défauts sont actuellement soupesés par les spécialistes belges. Parmi les éléments du dossier relevés par “Pourquoi pas?”, ces notes au chapitre “standardisation” : “Pour les véhicules suisses (appréciés par ailleurs pour leur

Certes, ce n'est pas le grand soir; tout reste dans l'ordre, le propriétaire dispose de son bien comme il l'entend et les usagers demeurent sans droit. Tout sauf, que des habitants ont réagi collectivement, sans grands discours sur la propriété privée et la lutte de classes, et sans rien demander à personne.

Toujours dans le canton de Zurich, un régisseur peu ordinaire suscite chez ses locataires la prise en main de l'administration de leurs immeubles (“Tages Anzeiger” magazine du 8 juillet 1978). Des habitants qui se connaissent, qui débattent ensemble de leurs problèmes, qui ont leur mot à dire sur l'aménagement de leur cadre de vie, qui agissent collectivement dans leurs relations avec le propriétaire et l'autorité communale.

Là non plus la propriété n'est pas remise en question et les “droits” des habitants n'existent qu'à bien plaire. L'expérience est fragile. Mais la réflexion et l'action en commun à propos des réalités très concrètes d'un quartier, d'un ensemble d'immeubles, n'est-elle pas un préalable indispensable à une participation démocratique authentique à tous les niveaux?

bonne qualité, “helvétisme oblige”...), nous n'aurons de pièces de rechange qu'à condition de tout produire et stocker à partir de nos usines, sous licence ; car le “Piranha” n'est en service, jusqu'à présent, que dans des unités canadiennes”. Et au chapitre “politique” : “Les Suisses ne sont, évidemment, ni atlantistes, ni même européens ; n'empêche qu'ils vendent du canon Oerlikon un peu partout ; comment font-ils ? allez donc savoir”. Pour finir, ce diagnostic façon “j'achète mieux” qui est une grande première, sur le plan méthodologique, dans la défense du consommateur (militaire) : “La solution ambitieuse et novatrice, anticipant sur les besoins tactiques 1985 : on se monte entièrement sur roues, de préférence sur roues suisses ! Car tant qu'à essayer des formules nouvelles, autant le faire sur du matériel de bonne qualité”. Allons donc ! Du renfort pour les marchands de canons suisses...

Des milliers de femmes suisses en attente de leurs droits

Un peu moins de huit ans après cette fameuse votation du 7 février 1971 où les femmes suisses accédaient enfin à leur "majorité" civique sur la scène fédérale, l'égalité n'est pas encore acquise, en matière de droits politiques, entre les deux sexes, à travers les cantons et les communes de notre beau pays. Il est juste de le rappeler et de le mettre en évidence; c'est ce que faisait le "Tages Anzeiger" dans son magazine du week-end dernier sous la plume de Liliane Waldner.

Les points noirs sur la carte helvétique: Appenzell Rhodes intérieures où les femmes doivent encore gagner leurs droits tant au niveau cantonal qu'au niveau communal; Appenzell Rhodes extérieures où le droit de vote sur le plan cantonal n'est pas encore reconnu aux personnes dites du sexe faible; les Grisons où dans 60 communes sur un total de 217, les femmes sont en quelque sorte mineures politiquement parlant; même état de fait dans cinq communes, deux dans le canton de Soleure, Eppenberg et Steinhof, et trois dans celui d'Obwald, Alpnach, Kerns et Sachseln; en tout, selon les calculs de Liliane Waldner, près de 28.000 femmes maintenues dans un état rarissime dans le monde; plus précisément:

Appenzell Rhodes int.	4080
Appenzell Rhodes ext.	15606
Grisons (60 communes)	3385
Obwald, 3 communes:	
Alpnach	993
Kerns	1345
Sachseln	1047
Soleure, 2 communes:	
Eppenberg	107
Steinhof	29

Au total, 27797 femmes encore amputées de tout ou partie de leurs droits politiques élémentaires...

On cherche des explications, bien sûr, à ce retard qui devra être comblé dans les délais les plus brefs. L'auteur de l'étude que nous citons met en évidence certaines correspondances entre ce sous-développement civique et des niveaux moyens de formation et "d'instruction" relativement bas, par exemple. Il reste manifeste en tout cas que ces "poches de résistance" s'étaient déjà marquées lors de la votation de 1971: rappelons que huit cantons et demi-cantons s'étaient signalés à l'attention par une proportion de "oui" inférieure à 50 pour cent, Obwald (46,7), St. Gall (46,5), Thurgovie (44,1), Schwyz (42,2), Glaris (41,3), Appenzell Rhodes extérieures (39,9), Uri (36,3) et Appenzell Rhodes intérieures (28,9).

— Sur la première page du magazine de fin de semaine de la "Basler Zeitung", un montage photographique choc: une vingtaine de personnes âgées penchées sur un seul et unique berceau; l'amorce en images d'un long texte consacré à un des problèmes ressentis comme cruciaux par une partie importante de la population, le financement des assurances sociales par la nouvelle génération "d'actifs".

— Tandis que la "Tat" passe de 50 à 70 centimes à la vente au numéro (pour mémoire, "Blick" est toujours à 60 centimes) et que se confirme ainsi une opération d'assainissement financier entreprise avec les mutations rédactionnelles que l'on sait, la Migros poursuit un intense effort de promotion de sa presse "classique", et en particulier des hebdomadaires "Brückenbauer" et "Construire". Les chiffres publiés pour allécher les annonceurs éventuels: "Avec son tirage de 762.000 exemplaires le "Brückenbauer" atteint chaque semaine sur adresses 623.000 femmes et 452.000 hommes; il est lu régulièrement dans 42 pour cent des ménages de Suisse alémanique; chez les femmes, sa pénétration est de 39,8 pour cent — il vous permet donc d'atteindre quatre femmes sur dix". Autant dire que la Migros n'avait nul besoin, en sus, d'un quotidien pour impressionner les foules d'outre-Sarine!

En Suisse romande, le bilan de "Construire" n'est pas moins impressionnant, avec un petit mystère à la clef! Annonce No 1: on vante l'efficacité de la publicité insérée dans "Construire" qui permet de "prendre contact, en une seule fois, avec 210.000 femmes et 145.000 hommes". Annonce No 2 de la même série: on présente le "godwill exceptionnel de Migros qui permet à "Construire" de construire chaque semaine un pont vers 356.000 personnes". Soit de la première à la deuxième annonce, un gain d'un milliard d'individus de sexe inconnu; et une troisième annonce à paraître, probablement sous le signe de "Construire ou la rencontre des lecteurs du troisième sexe" ou de "Construire, le seul hebdo lu par un bon milliard d'anges".

— Dans l'ombre se construit lentement la réplique à l'empire de distributions des imprimés contrôlé en Suisse romande par la très monopolistique Naville. La menace n'est pourtant pas encore telle qu'elle puisse inquiéter les financiers de Lousonna ("La Suisse", "TLM", "24 Heures", etc.). Voilà ce que cela donne dans les petites annonces gratuites du quotidien français "Libération" (7.9.78): "2319 SUPER COOL Suisse de Lausanne sur le point d'ouvrir une boutique de BD bédés cherche nana super coll et sympa pour courir à travers Paris dans les librairies afin de lui faciliter le travail job super payé plus frais annexes (et l'adresse!)"

Le pool de l'offset

Sept journaux, paraissant en offset, font une publicité collective pour encourager le monde des affaires à utiliser les possibilités d'annonces en couleurs. Les associés, pour cette campagne, sont trois journaux du Groupe Jean Frey, l'hebdomadaire de la Société suisse des employés de commerce, le magazine du "Basler Zeitung" et deux journaux romands, "Tribune de Genève" et "Nouvelliste/Feuille d'Avis du Valais".